

# **WIZERNES**



Réuni le 12 Janvier sous la présidence de Monsieur Daniel HERBERT, Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris acte des décisions du Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, a adopté à l'unanimité les questions suivantes :

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **- Communauté d'Agglomération de Saint-Omer - Modification des statuts -**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer afin de prendre la compétence suivante : Les sentiers de randonnée - Prise de compétence "Balisage fauchage et élagage des sentiers de randonnée reconnus d'intérêt communautaire".

### **- Accession à la propriété des jeunes ménages - Aide Communale -**

Il est décidé de compléter l'aide à l'accession à la propriété de 4 000 € apportée par la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer aux jeunes ménages primo-accédants par une aide communale de 1 000 € aux primo-accédants de la Commune.

### **- Harmonie Municipale - Règlement -**

Le Conseil Municipal adopte le nouveau règlement de l'Harmonie Municipale et désigne les 4 conseillers municipaux qui siégeront à la Commission de l'Harmonie.

## **FINANCES**

### **- Biens communaux - Désaffectation -**

Le Conseil Municipal décide de désaffecter le mobilier qui a été remplacé dans les écoles et dans les bureaux des services administratifs et fixe le prix de vente.

### **- Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer -**

Le conseil municipal adopte le rapport présenté reprenant les modalités d'évaluation des charges transférées et la fixation des attributions de compensation des communes,

### **- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux -**

Il est décidé de solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R. pour les travaux de rénovation de l'Eclairage Public ainsi que pour les travaux de rénovation de voirie de la rue de la Large Patte.

- **Budget 2016 - Autorisation au Maire -**

*Le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2015, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.*

**AU TITRE DES INFORMATIONS**

*Monsieur SACÉPÉ informe les conseillers municipaux que les feux tricolores de la rue François Mitterrand ne pourront pas être remis en service avant la mi-février.*

*Le Maire,*



*Daniel HERBERT*